

L'honorable M. Reid: Je m'excuse d'interrompre mon collègue pour lui demander combien de nations versent effectivement leurs contributions.

L'honorable M. Turgeon: En ce qui concerne les Nations Unies, les versements se sont effectués de façon très satisfaisante. Jusqu'en 1949, presque la totalité des versements avaient été acquittés, certains pays ont retardé de payer en 1950, et je ne saurais prédire ce qui se passera en 1951. On ne compte que six nations,—les cinq grandes puissances et l'Inde,—qui versent une contribution plus élevée que le Canada. Lors de la modification des contributions on a majoré de 5 p. 100 celle de l'Inde.

Nous avons été à même de juger à sa valeur l'excellente besogne accomplie par ceux qui nous ont déjà représentés au sein de la Commission des questions administratives et budgétaires. Sauf erreur, le sénateur senior d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) a fait partie de la commission il y a une couple d'année, et le beau travail fourni alors se manifeste aujourd'hui.

Désormais on fixera le pourcentage d'après la juste interprétation que la commission fournira des revenus nationaux, conformément aux besoins des Nations Unies.

Il intéressera peut-être mes collègues de savoir que les dépenses d'exploitation des Nations Unies, à l'exclusion des institutions spécialisées, atteindront en 1951 un total d'environ 47 millions de dollars, moins un revenu escompté de l'ordre de 6 millions de dollars.

Un des organismes qu'administre l'Assemblée générale des Nations Unies et qui intéresse vivement tous les sénateurs, est le Fonds international de secours à l'Enfance qui a dépensé 150 millions de dollars pour aider les enfants nécessiteux à travers le monde. On a prolongé de trois ans le mandat de cet organisme, auquel souscrivent 26 pays et dont le président, le D^r Ludwik Rajchman, le délégué de la Pologne, est sur le point de se retirer. Le comité du programme, qui compte dix membres, est présidé par une Canadienne, M^{me} Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a été au nombre de nos délégués suppléants à la dernière Assemblée générale. Sous sa direction et celle du président du Fonds général, le groupe a abattu beaucoup de besogne.

L'œuvre d'un de ses comités spéciaux a révélé que le Sénat du Canada s'intéresse vivement à la question des droits de l'homme. Le comité n° 3 des Nations Unies, qui s'occupe des droits de l'homme, a éprouvé force tracas

et je crains qu'on ne retarde la mise à exécution de l'avant-projet de pacte. Je rappelle qu'à la dernière session nous espérions qu'on donnerait suite cette année à la convention, mais je doute maintenant qu'il en soit ainsi. Une des causes du retard tient à la requête présentée par le Canada, les États-Unis et d'autres pays, en vue d'obtenir la clause de réserve visant les États fédéraux qui permettrait au Canada, par exemple, de signer le pacte et toutes les mesures touchant sa mise à exécution, sans avoir l'impression qu'à titre de gouvernement national il assume les droits et envahit le domaine constitutionnel des provinces. On n'a pas accepté la proposition touchant la clause de réserve concernant les États fédéraux.

Le retard découlait également d'un différend sur la question de savoir si les droits de l'homme et les libertés fondamentales devraient inclure les libertés culturelles, sociales, et économiques tout comme les libertés politiques et civiles. On n'a pas encore tranché la question et je regrette que les membres des Nations Unies retardent non pas la conclusion du pacte mais sa mise à exécution.

J'aborde maintenant les questions intéressantes l'Organisation internationale des réfugiés, questions auxquelles notre comité permanent de l'immigration et du travail consacre, depuis trois ou quatre ans, une étude soigneuse. Les dispositions prises récemment par l'OIR, mes collègues le savent, resteront en vigueur jusqu'à la fin de septembre 1951. On a nommé un nouveau haut commissaire, qui est entré en fonctions le 1^{er} janvier, et modifié la définition du terme "réfugié", de façon qu'à l'avenir il vise les personnes qui sont devenues réfugiées ou apatrides le 1^{er} janvier 1951 au plus tard.

L'OIR, sauf erreur, dispose de fonds suffisants pour poursuivre sa besogne jusqu'à la fin de septembre prochain, après quoi, le haut commissaire chargé de diriger l'organisme sera à peu près sans ressources. L'organisme devra alors s'efforcer d'assurer un statut légal aux réfugiés et aux personnes déplacées. En conséquence, je propose que la sénatrice de Rockcliffe (l'honorable Cairine Wilson), présidente du comité de l'immigration et du travail, réunisse sans trop tarder les membres du comité afin que nous puissions examiner dans son ensemble la situation des réfugiés et des apatrides.

Je passe maintenant à la résolution adoptée par les Nations Unies au cours de l'Assemblée générale, résolution qualifiant d'agression l'invasion de la Corée par la Chine. D'aucuns ont mis en doute la sagesse